L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 14 OCTOBRE.

FEUILLETON.

LA

POIRE D'ANGOISSE.

PAR WILLIAM COBB.

X—Suite.

Il eût été difficile de reconnaître, à première vue, quel pouvait être son âge exact.

Elle était grande et solidement charpentée. Sa taille était droite et solide.

Lorsque Kédâs était venu réclamer son concours, elle se présentait d'un pas ferme, et, la tête levée, regardait en face celui dont l'insistance motivait son intervention. Ses grands yeux, très noirs et largement fendus, se fixaient sur lui comme si, avant qu'il parlât, elle eût voulu deviner tout d'abord le motif qui l'avait amené.

Ces yeux brillaient, sombres et durs, au front d'un visage qui semblait un masque de parchemin. Le nez était long et fort, à narines larges. La bouche avec de grosses lèvres pâles, au milieu desquelles un pli formait comme une cicatrice, tant il était profond. Sous les pommettes osseuses, sous le front large et rayé de rides, pas une teinte, pas une lueur qui révélassent la circulation du sang. Les cheveux, mêlés de gris et de blanc, descendaient en longs bandeaux plats de chaque côté des joues, serrés sur le sommet de la tête par une coiffe noire.

Type de vigueur et de dureté.

Elle était uniformément vêtue de noir, et de ses manches serrées aux poignets sortaient de grandes mains sur lesquelles les veines faisaient cordes.

Elle avait des pieds énormes et portait de vastes chaussons de feutre en toute saison, ce qui constituait une base solide et qui semblait inébranlable.

Elle se nommait Mme Hughes, plus ordinairement la Huguette, et était connue pour la nourrice de Lucien. Jamais elle ne l'avait quitté,—du moins c'est ce que l'on croyait savoir. Elle était sa confidente intime. Seule elle était chargée de ces mille petits soins qui constituent le service particulier d'un célibataire. La nuit, elle ne se couchait pas avant qu'il fût rentré; et s'il ne rentrait pas, elle ne se mettait pas au lit. S'il était en voyage, elle recevait chaque soir un télégramme et ne paraissait tranquillisée que lorsqu'il lui était parvenu.

Lorsque Lucien arrivait, qu'elle que fût l'heure, elle entrait avec lui dans sa chambre et ne le quittait que lorsqu'il était endormi.

C'était à elle seule qu'avaient affaire le cocher et le groom qui logeaient hors de l'appartement. Elle transmettait les ordres de Lucien et se montrait impitoyable pour la moindre négligence. Intendante de premier ordre, elle réglait les comptes et vérifiait les factures avec une sûreté de calcul qui déroutait les plus habiles. On la détestait et on la craignait. Son dévouement à l'égard de Lucien ressemblait à de la haine pour autrui. C'était bien le chien de garde, flattant son maître et mordant les étrangers.

La Huguette, alors qu'elle rencontrait quelque contradiction, avait des accès de fureur véritablement effroyables.

Son teint jaune prenait des nuances verdâtres, ses yeux s'injectaient de sang, ses mains se crispaient comme si elle eût cherché une arme, et sa voix, d'ordinaire pleine et grave, avait des intonations sifflantes.

Mais dès qu'elle apercevait Lucien, si seulement elle entendait le bruit de ses pas, le masque reprenait instantanément sa placidité; l'éclair s'éteignait dans ses yeux où passait une lueur joyeuse.

Kédâs n'entendait pas sa voix, mais il lisait sur ce visage les impressions les plus fugitives, et il avait une peur horrible des colères de la Huguette. Il était bien rare d'ailleurs qu'elles fussent excitées contre lui, tant il accomplissait ses fonctions avec une régularité automatique.

Donc, si bruyante que fût au dehors la vie de Lucien de Pretz, rien de plus silencieux, de plus mystérieux même que son existence d'intérieur. Au seuil de cet appartement tout bruit expirait, toute animation disparaissait. Et ce n'était pas une des moindres raisons qui avaient contribué à fonder la réputation de Lucien.

Paris se plaît à trouver dans ses héros une nuance étrange. Il s'était engagé des paris sur cette maison bizarre. Les femmes avaient tenté d'y pénétrer, employant pour arriver à ce but toutes leurs séductions, toutes leurs perfidies. Des compagnons de plaisirs avaient juré de franchir à tout prix cette porte interdite aux profanes. La Huguette avait reçu les unes et les autres. Et nul n'était allé plus loin que le petit salon destiné aux gens d'affaires et aux indifférents. Toutes les gaîtés s'étaient senti glacées sous le regard de cette femme, et peu à peu on avait renoncé à toute tentative curieuse.

L'appartement de Lucien avait été surnommé: La Chartreuse.

Et on n'y avait plus songé....

C'était vers cet appartement que les deux magistrats se dirigeaient pour y opérer une perquisition. Ainsi que l'avait dit maître Blot,—comme on appelait familièrement l'inspecteur de police,—deux agents veillaient depuis l'arrestation de Lucien, l'un sur Kédâs, qui n'avait pas bougé de la chaise où il s'était placé, et naturellement avait peu donné de renseignements, l'autre sur la Huguette. La vieille gouvernante n'était ni muette, ni sourde, mais quelques tentatives qu'eût faites l'agent pour engager la conversation, la Huguette s'était renfermée dans un mutisme complet que ponctuaient seulement quelques—oui—et quelques—non—prononcés d'une voix sèche et dure.

M. de La Roseraie, suivi de son substitut, arriva accompagné de M. de Pretz, que les agents avaient mission de ne pas perdre de vue un seul instant. A l'entrée du maître Kédâs se leva droit et se tint debout dans une attitude respectueuse. Quant à la Huguette, elle ne fit pas un mouvement; seulement elle leva les yeux sur Lucien. Leurs regards se rencontrèrent; les plus habiles n'auraient pu saisir, dans cet échange de coups d'œil, la communication d'une pensée quelconque.

— Conduisez-nous à votre chambre à coucher, dit le juge à Lucien.

Ils pénétrèrent dans cette pièce élégante et sévère.

—Monsieur Blot, dit encore M. de la Roseraie, veuillez fouiller les armoires des autres chambres. Vous savez quels sont les objets qui doivent faire le but de vos recherches. Que vos deux agents se placent à la porte de cette pièce, au dehors. Nous resterons seuls ici avec l'accusé.

L'inspecteur sortit aussitôt, et s'adressant à la Huguette.

—Allons, la vieille, dit-il, les clefs! et plus vite que ça! Nous allons compter ensemble les chemises de votre cher maître.

Toujours impassible, la Huguette se leva et, détachant de sa ceinture un trousseau de clefs, elle se mit en devoir d'obéir.

Laissons maître Blot à l'accomplissement de son mandat, et revenons à nos trois personnages.

Le juge d'instruction et le substitut s'étaient assis chacun d'un côté d'un petit meuble à forme de bureau; M. de La Roseraie invita du geste M. de Pretz à les imiter. On aurait cru assister à un entretien d'affaires, entre amis, n'eût été l'air froid et compassé des deux magistrats. Qu'on nous permette d'insister sur le progrès obtenu depuis un siècle. Combien ces formes simples et cependant sévères de la justice laissent loin derrière elles l'appareil sinistre des inquisitions d'autrefois. En vérité, cette révolution de 89 nous a rendu quelques services, n'en déplaise à ses détracteurs jurés. Est-ce à dire que la vérité éprouve plus de difficulté à se faire jour? Nul ne le croit. Autrefois on frappait l'imagination, on agissait par l'épouvante; aujourd'hui c'est la persuasion qui bat en brèche les résistances de la raison. Que le code d'instruction criminelle soit imparfait, que nous ayons beaucoup à emprunter encore à nos voisins d'Angleterre, c'est chose reconnue. Mais songeons au passé, et tout en le critiquant, ne médisons pas du présent outre mesure.

— Monsieur de Pretz, fit M. de la Roseraie, veuillez, je vous prie, nous faire connaître rapidement les principaux événements de votre vie, et en même temps, si vous possédez quelques papiers à l'appui de vos dires, nous vous prions de nous les communiquer.

—Je suis à vos ordres, messieurs, dit Lucien. Mon père, le marquis Bernard de Pretz, faisait partie de l'insurrection qui, en 1832, sous la direction de la duchesse de Berry, s'attaqua au trône de Louis-Philippe. Après la défaite, il dut songer à fuir. J'étais né quelques mois auparavant, mais pour des raisons que vous devinerez et sur lesquelles vous me permettrez, je l'espère, de ne pas insister, ma naissance, soigneusement dissimulée, ne fut pas régulièrement déclarée tout d'abord. Mon père quitta la France et n'y reparut qu'après six années: il débarqua à Bayonne; là, d'après ses ordres, un serviteur de la famille, auquel j'avais été confié pendant l'absence du marquis, me conduisit auprès de lui.

— Ce serviteur ne s'appelait-il pas Pierre Berserot? demanda le juge d'instruction.

—En effet, répondit Lucien. Mais comment connaissez-vous ce nom?

Puis, sur un geste du magistrat:

—Je vous demande pardon, reprit le marquis, j'oublie que je suis un accusé et qu'il ne m'appartient pas d'interroger....

Disant cela, il [illegible] ne pas entendre lui-même les [illegible] qu'il prononçait; et suivre une pensée [illegible] se développant dans son cerveau.

Cette fois, [illegible]

avait ouvert un des tiroirs et en avait tiré deux papiers jaunis par le temps qu'il remit entre les mains de M. de La Roseraie. Ce dernier, après y avoir jeté un coup d'œil, les remit lui même au substitut, qui les lut attentivement.

—C'est régulier, dit enfin le substitut. Continuez, monsieur.

Docilement, Lucien reprit son récit.

—Nous partîmes pour l'Amérique.... Vous n'exigerez pas de moi, sans doute, fit-il avec un sourire, que je vous retrace les péripéties des premières années de ma vie. Tout ce dont je me souviens, c'est que M. de Pretz me confia aux soins d'une émigrante qui se trouvait à bord du vaisseau sur lequel nous nous embarquâmes, et qui allait rejoindre son mari à la Nouvelle-Orléans. Cette femme, dont le dévouement ne s'est jamais démenti, est celle que vous avez vue tout à l'heure dans la première pièce de mon appartement. Elle se nomme Mme Hughes; par habitude d'enfance, je l'appelle la Huguette. Je sais seulement que lorsqu'elle arriva à la Nouvelle-Orléans, son mari avait été enlevé par la fièvre jaune. Elle resta donc au service de mon père et ne l'a point quitté jusqu'à sa mort. En Amérique, le marquis, dont les biens étaient séquestrés, n'avait pas cru déroger en se livrant à l'industrie. Grâce à son activité et à son intelligence, il avait créé une vaste plantation dans la Louisiane et acquis une fortune relativement considérable. Quand j'eus atteint l'âge de raison, mon père m'initia à ses travaux, et peu à peu, je devins son confident le plus intime et son plus utile auxiliaire. A vingt ans, avec son autorisation, je parcourus les Etats-Unis et l'Amérique du Sud, créant de tous côtés des relations nouvelles et étendant les opérations de la factorerie. Il y a cinq ans, mon père mourut....

Lucien de Pretz s'arrêta, troublé sans doute par les pénibles souvenirs qu'il était contraint d'évoquer. Mais surmontant son émotion:

—Je perdais en lui, continua-t-il, plus qu'un ami, je perdais un conseiller et un guide. Vous m'avez demandé, messieurs, une confession tout entière, je ne vous cacherai donc rien, dût mon amour-propre en souffrir. J'avoue que je ne me sentais pas né pour l'industrie; des aspirations chaque jour plus violentes, furieuses en quelque sorte, bouillaient en moi. J'avais hâte de quitter l'Amérique, de franchir l'Océan et de venir chercher en Europe cette vie de plaisir et d'agitation dont le tableau, tracé par mon imagination exaltée, me paraissait éblouissant de splendeurs. Aussi, eus-je hâte de réaliser la fortune de mon père. Par malheur, l'Amérique se trouvait en ce moment sous le coup d'une de ces terribles crises financières qui, si souvent, ébranlent le monde commercial jusqu'en ses fondements. La factorerie trouva difficilement acquéreur, et, perdant 60 0/0 de sa valeur, je ne reçus qu'un million, c'est-à-dire 250,000 dollars; mais il me sembla que c'était un trésor inépuisable, et je pressai mon départ pour l'Europe. J'emmenai avec moi la Huguette, que la reconnaissance me faisait un devoir de ne pas abandonner, et mon nègre Kédâs, pauvre sourd-muet, auquel je m'étais attaché, et qui a l'avantage de n'être, ne le pouvant, ni curieux, ni bavard.

—Et depuis votre arrivée en Europe?

—Oh! monsieur, je passe condamnation sur ma conduite et suis prêt à m'incliner devant les reproches de tout homme sensé.... Que voulez-vous? j'étais jeune, curieux de tout, relativement riche, ignorant de la vie, avide de plaisirs.... Je parcourus l'Europe, me livrant à des folies qui n'ont fait que trop grand bruit. Enfin, depuis deux ans, je vis à Paris. Je suis connu, j'ai la réputation d'un excentrique, mais nul n'a jamais mis en doute ma parfaite loyauté. Aujourd'hui, décidé à rompre avec des habitudes fantaisistes, fatigué de bruit, je vais me marier; le brillant Lucien de Bronze fera place au marquis de Pretz, le viveur se fera oublier.... et l'honnête homme restera.... Voici, messieurs, ce que je suis et ce que j'ai fait....

(A continuer.)

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédiée lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port, "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédiée, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malle: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes: toutes lettres sur ses enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

1ère classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppés ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi. (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les littographies, les impressions, les littographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

L'INSCRIPTION DES ENFANTS DE FRANÇAIS NÉS A L'ETRANGER.—Le gouvernement a pensé qu'il y avait lieu de rendre générales les mesures déjà adoptées au point de vue de la loi du recrutement, et d'après lesquelles les Français nés en pays étranger, et dont les ascendants sont nés hors de France, ou en France, dans un lieu inconnu sont inscrits:

1o. Ceux qui résident en Angleterre, en Belgique, Suède et Norwége, Russie, (sauf le littoral de la mer Noire), Autriche, Hongrie (sauf le littoral de l'Adriatique et en Allemagne, *à la mairie du 6e arrondissement de Paris*;

2o. Ceux qui résident en Suisse, *à la mairie de Besançon (Doubs)*;

3o. Ceux qui résident en Moldo-Valachie, en Turquie, et généralement dans tous les pays d'Europe, d'Asie, ou d'Afrique (à l'exception toutefois de l'Espagne) qui sont baignés, soit par la Méditerranée, soit par des mers adjacentes, *à la mairie de Marseille*;

4o. Ceux qui résident en Espagne, au Portugal, dans l'Amérique du Sud et sur les côtes occidentales et orientales de l'Afrique, *à la mairie de Bordeaux*;

5o. Enfin, *à la mairie du Hâvre*, ceux qui résident dans l'Amérique du Nord.

AVIS AUX JEUNES FRANÇAIS SUJETS AU SERVICE MILITAIRE. — Le *Courrier des Etats-Unis* a reçu la communication suivante:

New York, le 2 septembre 1875.

Monsieur,—Aux termes d'une communication que vient de m'adresser M. le ministre des affaires étrangères, les jeunes gens, venus de l'étranger en France pour y remplir les devoirs militaires que la nouvelle loi leur impose et qui se trouveraient, à l'expiration de leur service, dans l'impossibilité de faire face aux dépenses de leur retour, seront désormais renvoyés dans leurs foyers, aux frais de l'Etat, avec les facilités accordées à ceux qui appartiennent aux départements français ou à l'Algérie.

Cette disposition bienveillante ne pouvant que contribuer à stimuler le zèle des jeunes conscrits qui viennent, de pays éloignés, rejoindre le drapeau national, j'ai cru devoir vous en donner communication pour le cas où vous jugeriez utile de la porter, par l'intermédiaire de votre journal, à la connaissance des résidents français de New York.

Agréez, etc. Le consul général,
A. L. DE LA FOREST.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.
Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nile-Orléans.
Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.
Le beau steamer, CAMELIA.
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,
capitaine Wm. Hannover,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures et demie du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.
Le CAMELIA fera son excursion du DIMANCHE, comme par le passé; il partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin, et sera de retour le soir du même jour, à temps pour le train de 6 heures et demie.
Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
C. M. SORIA.
23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Excursions régulières du Dimanche
Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.
Le beau steamer CAMELIA.
transportant la malle des Etats-Unis, très fin marcheur et à basse pression, fera une excursion, tous les DIMANCHES, régulièrement. Il partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin et sera de retour le soir du même jour, à temps pour le train de 6 heures et demie.
Pour aller et retour....$1 50.
Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA,
25avril—6m No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ, les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.
Se rattachant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, rue Tchoupitoulas.
Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.
Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur BART ABLE,
R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 88 rue du Camp. HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
24 déc—

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.
Départ, tous les JEUDIS, à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur TRENTON,
E. QUATREVAUX, capitaine, H. MOLAISON et S. DERBES, commis.
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES M. DOWLING,
28sept—1m No 25 de la rue Décatur.

POUR LES OPELOUSAS.
Départ, tous les Samedis, à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur FLETA.
C. C. Picket, capitaine. A. Meynier commis,
Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, ainsi que du fret pour la Côte.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas, LOW & McPEACKE No 46 de la rue du Camp.
11 sept—

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Mardis à 5 h.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA.
H. H. Broad, capitaine, T. Jobin, commis.
Ce bateau laissera la Nile-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.
Tout fret pour le Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing.
5 août—

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.
Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.
Le nouveau bateau à vapeur B. L. HODGE,
Capitaine JAS. P. McELROY, Commis F. BERGERON.
Il descend tous les DIMANCHES et JEUDIS le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON,
22juil—3m No 30 de la rue du Canal

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur LESSIE TAYLOR,
Capitaine Allen Jumel, M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.
Ce bateau prendra du fret à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.
12 mai—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodeauxville.
Deux fois le semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur HENRY TETE,
Capitaine Jos. Aucoin, P. Charlet et M. H. Charlet, Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.
Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET,
16 juillet—1an 30 rue Conti.

Paquebot de la côte et de Lafourche jusqu'à Thibodeauxville.
Deux voyages réguliers par semaine, le bateau à vapeur fin marcheur,
KATE DICKSON,
U. D. TERREBONNE, capitaine, J. B. LANDRY, Commis.
Jours de départ tous les Mercredis et Samedis à 5 heures P. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à TERREBONNE,
30sept—1m. rue Conti, No 36.

Pour la Côte au-dessus de la ville.
La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur W. J. POITEVENT.
Capitaine J. A. Ruiz; commis G. F. Bartley et S. Héno, Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.
9mai—

Pour la Côte au-dessous de la ville.
Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à midi.
Pour les forts, la station de la Quarantaine Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur ST. MARY,
neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, commis J. C. Tremoulet, et O. Legier, (2me commis), partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Les mercredis il prolongera son voyage jusqu'à Sunrise Mill et les Samedis il descendra jusqu'à la station de la quarantaine. 2oct—

PAQUEBOT DE LA MALLE.
Pour port Eads et la Côte, au-dessous de la ville.
Départ, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour Buras, et les débarcadères intermédiaires, et tous les mercredis prolongeant sa course jusqu'à Port Eads et les vendredis jusqu'à Pilot-Town. Le beau bateau à vapeur
IBERIA.
Capt. Geo. A. Sheldon, Commis, Jno M. Conkey
Pour fret ou passage, s'adresser au No 125 de la rue Carondelet, bureau de la Compagnie A. M. T.
8juil—1f

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE.
Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.
FRANCE, Trudelle, samedi, 16 octobre.
VILLE-DE-PARIS, Lachesnez, samedi, 30 oct.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 13 novembre.
PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin)
Première cabine, extérieure $120. intérieure $110.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $25 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.
Billets aller et retour à prix réduits.
GEO. MACKENZIE, Agent, 55, Broadway, New-York ou à L. GRAND, Agent, Gallier Court, Lettre H. N. O.
nov—

Lloyd de l'Allemagne du Nord.
POUR BREME,
via la Havane et Southampton.
Départ, le MERCREDI, 20 octobre à 7 heures du matin.
Le steamer allemand HANNOVER.
Capitaine HIMBECK,
partira de son quai, poteau 40, Quatrième District, ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., No 42 de la rue de l'Union.
13oct—7t

BREME.
Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,
Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à Havane.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Partiront comme ci-dessous.

	De Brême.	de la Nile-Orls.
Hannover	15 sept.	20 oct.
Frankfurt	13 oct.	14 nov.
Hannover	17 nov.	
Frankfurt	15 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.
PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres....$150 en or.
Entrepont....35
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres....$150 en or.
Entrepont....45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres....$25 en or.
Entrepont....15
Des billets de passage de Brême, Southampton et le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.
Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
5août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,
Pour Queenstown et Liverpool,
Transportant la Malle des Etats-Unis,
Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en revenant.
REPUBLIC, Samedi, 4 sept. à 7 30 A. M.
BRITANNIC, Samedi, 11 sept., à 2 P. M.
GERMANIC, Samedi, 18 sept. à 7 A. M.
ADRIATIC, Samedi, 25 sept. à 2 P. M.
CELTIC, Samedi, 2 oct. à 6 30 A. M.
BALTIC, Samedi, 9 oct. à 12 30 P. M.
BRITANNIC, Samedi, 16 oct. à 6 A. M.
GERMANIC, Samedi, 23 oct. à 1 P. M.
Du White Star Dock, Pier 52, North River.
Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme; il n'en est pas de mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bains se trouvent au milieu des steamers, où le bruit se fait le moins entendre, où le mouvement et où un confort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer.
PRIX—Salon, $80 et $100, or: pour le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.
Traites de 1 livre sterling et au-dessus.
Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à A. K. MILLER & Co., Agents, No 25 de la rue Carondelet, Nile-Orléans.
Des billets se vendent à la Nile-Orléans, pour tous les points de l'Europe. 1er avril—6m

Pour New York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, HUDSON, CORTES.
Le steamer HUDSON,
Gager, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Dimanche, 17 oct. à 8 h. A. M.
Passage....$50.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 61.
mai—1an

POUR VERA CRUZ.
Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York.
LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.
La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO....Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA....Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA....Capt. S. F. Phillips
Le steamer CITY OF HAVANA,
Commandant S. F. Phillips,
partira de son quai, au pied de la rue Calliope 1er District, le SAMEDI, 9 octobre, à 8 heures du matin.
Passage pour Vera Cruz....$60. en or.
F. ALEXANDRE & SONS, 33 Broadway, New York.
Pour fret ou passage, s'adresser à J. M. WITHERSPOON, Agent. Au No 60 de la rue Carondelet.
Le steamer CITY OF MERIDA suivra et partira le 30 octobre.
13 nov—1an.

Philadelphie via la Havane.
PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.
POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.
Transportant la malle des Etats-Unis,
JUNIATA, comm. J. W. Catherine, 1800 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett, 1400 tonneaux
C. W. LORD, L. Colton. 1000 tonneaux
Départ, SAMEDI le 16 octobre, à 7 heures P. M.
Le beau steamer de 1ère classe, C. W. LORD.
Commandant L. Colton
Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.)..$40
Passage pour Philadelphie....50
Billet donné à New-York pour tout le voyage..50
Pour fret ou passage, s'adresser à EDWARD A. YORKE, Agent, au coin des rues Carondelet et Gravier
4 nov—1 an.

Rapport sur l'Etat
—DE LA—
BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,
A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.
Prêts et escomptes....$1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation....556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques....35,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés....98,731 96
Dû par d'autres banques nationales....23,096 88
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat....159,018 ..
Propriétés foncières, mobilier et installations....139,718 10
Dépenses courantes et taxes payées....28,563 69
Primes payées....55,600 00
Echanges pour le Clearing House....$121,818 82
Billets d'autres banques nationales....36,902 00
Petite monnaie, (y compris les nickels)....2,875 79
Espèces....77,379 17
Billets Legal Tender....466,823 00 — $705,698 ..
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)....25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat de 5 pour cent)....4,000 00
Total....$2,996,545 95

PASSIF.
Capital payé....$850,000 00
Surplus....38,590 84
Autres profits non-partagés....87,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés....500,000 00
Dividendes non payés....6,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques....$1,222,571 09
Certificats "demand" de dépôts....7,000 00
Chèques certifiés....12,850 56
Chèques du caissier, non payés....100 00 — 1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales....79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat....91,486 65
Total....$2,996,545 95

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment par devant moi, ce 14me jour de juillet 1875.
THEO. GUYOL, notaire public.
Exact—Témoins: G. A. WILLIAMS, JOS. DUNBAR, WM. G. VINCENT, Directeurs.
16juil—1f

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —
Le bateau à vapeur MINNIE AVERY partira, du pied de la rue Bienville, DIMANCHE, 26 sept. et, ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M., pour Westwego, avec les passagers, pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.
On reçoit le fret, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.
Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.
Prix réduit et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.
C. E. PAYNE, Agent.
C. H. ALLEN, Directeur-général.
12mai—6m

Chemin de Fer Pontchartrain.
L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—
Excursion au Lac—aller et retour, le même jour...25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.
Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville. heures	Départs du Lac. heures
A. M. 6	A. M. 7
7½	8½
9	10
10½	11½
Midi	P. M. 1½
P. M. 2	2½
3	3½
4	4½
5	5½
6	6½
7	7½

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.
Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.
Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.
5 mai— C. H. ALLEN, Surintendant-général.

THE MOBILE LINE.
On and after May 23, 1875.
Trains leave depot foot Canal street as follows
EXPRESS AND MAIL DAILY, at 8 a. m.
Coast accommodation, daily, except sunday, 3 15 p. m.
Through night express daily, at 4 40 p. m.
Arrive:
Express and Mail daily at 3 55 p. m.
Coast accommodation, daily, except sunday 10:05 a. m.
Through night Express, daily at 11:30 p. m.
This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Nashville, Louisville, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.
Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.
D. B. ROBINSON, Supt.
25déc—

LIGNE DE MOBILE.
A partir du 23 Mai 1875.
Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:
EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.
Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3.15 p. m.
Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m de l'après midi.
Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:
Express et malle, tous les jours, à 3 h. 54 m. de l'après-midi.
Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10:05 a. m.
Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir.
C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Nashville, Louisville, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.
Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
25 déc—

Grand chemin de fer de la Nile-Orléans, St-Louis et Chicago.
Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 20 septembre
DEPARTS. ARRIVEES.
Express....7:50 A. M. | Express....9.03 P. M.
Malle....3:50 P. M. | Malle....11:30 A. M.
CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.
Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.
Vente de billets et renseignements au No. 21 de la rue du Camp, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)
(From Calliope street Depot.)
From September 20—1874—
DEPART. ARRIVE.
Express....7:50 A. M. | Express....9.03 P. M.
Mail....3:50 P. M. | Mail....11.30 A. M.
PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.
Only one change of sleeping cars to Eastern cities.
Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.
A. D. SHELDON, Agent
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER
DE LA
Louisiane et du Texas, de Morgan.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.
Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Lababdieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.
Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Tèche, au-delà de Brashear, entretiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points devraient être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.
Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.
GEO. PANDELY, Surintendant.
Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.
Il ne sera point reçu de fret à 5 heures.
27mai— CHS. A. WHITNEY, CO. Agents.

Premier état annuel
—DE—
L'ATLAS INSURANCE COMPANY
DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Au No. 152 de la rue du Canal.
Le 13 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.
Primes d'incendies....$52,641 ..
Primes de rivières....1,112 5.
Total des primes....$53,815 18
En moins—primes non expédiées....35,876 79
Montant net des primes....$17,938 39
A déduire:
Pertes par les incendies—payées....$ 226 83
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts....12,164 98 — 12,391 ..
Montant réservé pour pertes non réglées....$5,546 56
L'ACTIF de la compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450....$151,233 ..
Propriétés foncières appartenant à la compagnie....17,500 00
Prêt garanti par des actions....1,009 00
Actions appartenant à la compagnie....27,550 00
Bons des Etats-Unis....8,000 00
Effets à recevoir....6,226 84
[illegible] 8 pour cent d'intérêt....19,850 0.
Intérêt....10,442 44
Primes en voie de recouvrement....27,420 85
Effets à recevoir pour primes....300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier....12,419 74
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence....3,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement....69,451 50
....$355,942 56
PASSIF.
Capital, 4,183 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action....$313,750 ..
Montant réservé pour garantir le montant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées....17,938 ..
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé....17,938 40
Montant réservé pour perte non réglées....5,546 56
Salaires non payés....789 11
....$355,942 56
L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 [illegible] A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of Louisiana.
SIXIEME ETAT ANNUEL. Année expirée le 31 août 1874.
Montant reçu de membres assessés sur décès....$64,256 ..
Montant reçu, intérêt et dividendes....2,167 44
Montant au crédit des profits et pertes....21,130 ..
....$87,554 ..
Montant payé sur 26 décès....$45,450 00
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires....10,679 ..—$56,129 ..
....$31,425 ..
PASSIF.
Polices ass "A"....$5,802 ..
Polices ass "B"....4,276 17—$10,078 ..
ACTIF.
En caisse....$2,265 56
Décès payés "non réclamé"....4,500 00
Chemin de fer de la Nile-Orléans et de Carrollton....7,640 ..
Chemin de fer Canal et Claiborne....4,315 ..
Banque d'Amérique....4,210 ..
Banque Nationale Mutuelle....5,000 ..
Dû sur assessements en voie de recouvrement....6,805 00
Meubles de Bureau....1,496 ..
[illegible]....1,28.

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
—DE LA—
Nouvelle-Orléans,
Au coin des rues Canal et Camp.
QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.
Sur risques d'incendie....$485,120 58
Sur risques de mer....88,932 63
Sur risques de rivières....94,854 .. — $668,497 91
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874....166,601 53
Primes remboursées....23,222 73 — 190,824 26
....$468,673 65
Plus intérêts....35,365 14
....$504,038 79
Compagnie locale et agences
A déduire, réassurances....$ 45,103 90
Pertes par le feu $161,144 83
Pertes sur mer.. 57,432 42
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur....51,427 45 — 270 ..
Dépenses générales....55,250 ..
Taxes....19,430 ..
Commissions....35,580 ..
Réfraction (rebate)....51,494 30 — 476,836 08
Bénéfice net....$ 27,202 71
L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse....$ 65,060 89
Primes en voie de recouvrement....92,132 77
Garanties et billets hypothécaires....211,359 84
Effets à recevoir pour primes....12,481 04
Bonds de la ville et autres bonds....139,618 55
Actions de la Cie du Gas et autres actions....74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission....9,787 21
Dû par des compagnies d'assurances....7,280 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp....70,662 77
Autres propriétés foncières....70,522 64
Succursale, troisième district, prime en recouvrement....1,875 70
Compte suspendu....2,070 16
....756,560 68
PASSIF.
Capital....$500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874....166,601 53
Intérêts et dividendes non recouvrés....6,737 15
Réclamations contre la compagnie....4,293 73 — $677,632 ..
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation....$ 80,928 27
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.
JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.
Le 1er du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain,
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1875.
DIRECTORS.
W. B. SCHMIDT, A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL, AD. SCHREIBER,
H. GALLY, JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE, W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN, D. FATJO,
EMILE BOUNY, D. D. ROGERS.
17janv—

Second Etat de Situation
—DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:
Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:
Sur risques de feu....$114,053 ..
Sur risques de mer....59,281 ..
Sur risques de rivières....29,566 ..
Total des primes....$203,000 ..
Moins primes rendues....3,154 ..
Primes acquises....$199,846 ..
Déduit—Pertes par le feu....$46,136 ..
Pertes sur mer....42,115 ..
Pertes sur rivières....15,476 ..
....[illegible]
Réassurances....21,316 ..
Réfactions (rebate)....2,562 ..
Taxes....7,430 ..
Loyer....3,750 ..
Dépenses, et profits et pertes....36,615 ..
....[illegible]
Réservé pour primes non-terminées....$17,820 ..
La Compagnie possède l'ACTIF suivant:
Capital en Stock-notes....$ [illegible]
Comptant....6,425 ..
Comptes en voie de collection....18,860 ..
Billets recevables....[illegible]
Prêts sur garanties....60,050 ..
Prêts sur hypothèques....41,346 ..
Stocks et Bons....5,870 ..
Installations de bureaux et meubles....2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc....5,125 ..
....$296,617 ..
Moins intérêts non-payés et dividendes....2,196 ..
....$294,420 ..
Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.
E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 8me jour janvier 1874.
E. BOUNY, Notaire public.
Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:
A. Baldwin, S. Henderson, G. P. Blancas,
A. Tertrou, O. Bercier, G. J. Leeds,
A. M. Fortier, F. Laborde, T. L. Airey,
B. Huff, J. Brunaso, M. Keiffer,
A. Hirsch, E. K. Bryant, O. Hopkins,
H. Kern, W. B. Conger, A. Palacio,
H. Beer, R. De Gas, E. Ganucheau,
J. B. Camors, W. A. Bell, H. Roos.

Mechanics' and Traders
INSURANCE COMPANY,
Au No 14 de la rue Carondelet.
QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Primes de l'année expirée le 31 août 1873:
Primes sur l'incendie....$129,031 46
Primes de mer....24,310 02
Primes de rivières....6,867 57
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872....42,000 00
Total....$202,209 ..
A déduire primes non expirées, et primes remboursées dans l'année....90,126 43
....$111,082 63
Pertes payées dans l'année:
Sur les risques d'incendie....$64,817 20
Sur les risques de mer....17,696 21
Sur les risques de rivières....18,331 71—100,844 ..
....$110,239 41
En moins,
Réfaction (rebate), 15 pour cent....$6,562 ..
Réassurances....15,633 ..
Dépenses, taxe, licence, intérêt....2,446 80
Réservé pour pertes non réglées....20,000 00—43,641 ..
Bénéfice net....$61,597 57
L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse....$50,715 ..
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis....204,047 ..
Primes en voie de recouvrement....431 ..
Actions bons, actions, etc., de banques de compagnies d'assurance, etc....3,856 ..
Propriété foncière....4,557 ..
Billets d'actions (stock notes)....262,226 ..
....$583,855 17
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nile-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873.
CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.
Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé....10 pour cent.
Dividende sur le susdit....5 ..
Dividende primes remboursées....15 ..
Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.
DIRECTEURS.
C. W. Allen, C. A. Green,
A. J. Aikens, I. L. Haas,
J. A. Braselman, Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore, J. D. Hill,
I. Bloom, Jas. S. Lamphier,
Sam. Boyd, Robert L. Moore,
C. H. C. Brown, John Myers,
John D. Cobb, H. J. Mullan,
Geo. W. Church, Edward Nalle,
J. E. Campbell, G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman, W. B. Thompson.

GEO. MERZ,
BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
Angle Toulouse et Villeré, Nile-Orléans.
PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés [illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.
CAPITAL PAYÉ....$500,000
EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.
Montant net des primes, escompte et intérêt....$334,876 ..
Pertes, dépenses, taxes....$195,588 76
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent....59,626 54 — 255,215 30
Bénéfice net....$79,661 1.
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE.
Actions, bons, prêts et effets à recevoir....$409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement....129,775 71
....$539,645 77
Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.
Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 81 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.
JAMES I. DAY, Président,
HORACE CARPENTER, Secrétaire.
—Directeurs pour 1875—
JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
E. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP,
HUGH WILSON, JAMES BYRNES,
R. BISCOE, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY, J. ALCUS,
W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER, SCOTT McGEHEE,
J. WEIS, GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR, D. FATJO,
J. C. MORRIS, T. L. AIREY,
7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union
DE LA NILE-ORLEANS.
DIX-HUITIEME ETAT
De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.
Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.
Primes d'incendie....$90,384 55
Primes sur les rivières....13,066 58
Primes maritimes....9,042 82
....112,493 35
Moins, primes remboursées....2,425 69
....$110,067 73
Pertes payées dans l'année—
Pertes par l'incendie....$22,189 66
Pertes sur les rivières....16,422 12
Pertes sur mer....816 17
....$39,427 94
Réassurances....4,589 81
Loyer....2,500 00
Taxes....3,250 35
Réfaction (rebate)....10,277 95
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt....6,457 30
Réservé pour risques non terminés....27,171 00 — 93,804 35
....16,263 38
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par nantissement....5,739 67
Prêts garantis par hypothèque....31,006 13
Effets à recevoir pour primes....12,460 98
Actions, bons et autres obligations....143,596 83
Propriété foncière....5,447 24
Primes en voie de recouvrement....18,100 60
En caisse....27,052 64
....$242,424 2.
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.
JAS. FAHEY, Notaire Public.
Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.
9 mai—10t.

Commercial Insurance Company of New Orleans.
120....RUE DE LA COMMUNE....120
NEUVIEME ETAT ANNUEL.
Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes de l'année expirée le 31 mars 1875
Feu....$60,683 80
Mer....13,639 20
Rivières....59,151 22—$133,604 12
Plus—risques non expirés le 31 mars 1875....15,745 00
....149,349 12
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875....17,200 00
Montant net des primes....[illegible]
Perte par le feu....$9,619 84
Pertes sur les rivières....33,541 35—$43,161 19
Réfaction (rebate)....25,334 23
Réassurances....5,699 08
Primes remboursées....1,325 10
Taxes....14,211 50
Casuel....3,170 42
Loyers....4,583 33
Dépenses....15,405 48
....$117,896 33
Moins Intérêts profits et pertes....20,192 18 — $97,70.
Bénéfice net....$34,..
ACTIF.
Effets à recevoir....$226,984 42
Mobilier....4,933 93
Actions du Harbor boat....850 00
Bons de la Ville....1,320 00
Actions de la banque de l'Etat....2,800 00
Comptes pour recouvrements net....14,673 61
En caisse....96,100 00
....$347,412 86
Ce qui précède est une copie exacte faite sur le livres de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.
J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.
E. J. IVY, Notaire Public.
Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.
Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA
Au No 111 de la rue Gravier.
— Assure contre —
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.
Première Année Fiscale.
Primes reçues....$187,1..
Pertes par incendies sur mer et rivières payées....$34,847 ..
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc....[illegible]
....124,9..
....$63,114 1.
Total de l'Actif....$794,2..
DÉCLARÉ:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.
DIRECTEURS:
Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider,
A. Eime Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
N. A. Baumgarden, Th. Lilienthal, R. Sieg,
E. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Eicke, S. J. Nazita,
J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. Pohlman,
Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert,
X. Weissenbach, H. R. Gogreve, F. Roder,
H. Wildermann,

L'Union Française.
A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante. Messieurs:
L. Breton, Alph. Wals, E. Larue,
A. Jas, V. Sippert, J. Leisy,
J. Granger, J. G. Spor, V. Maignan,
J. B. Seguin, E. Scheidecker, P. Maillard,
J. B. Mondiegt, M. Bochet, P. Tiané, jr,
H. Salomon, R. Bonnet, Ch. Frantz,
L. Grand, A. Bonnet, Ch. Lacombe,
J. J. Reiss, J. Anglade, M. Leblond,
et à une assemblée de la Direction ont été nommés
MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président,
J. B. SEGUIN—Trésorier,
J. B. MONDIEGT—Secrétaire.
Par ordre de la direction,
J. B. MONDIEGT, Secrétaire.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle
—DES—
Marchands de la Nile-Orléans,
194....rue du Canal....10
VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de née précédente:
Sur risques de feu....$569,621 ..
Sur risques de mer....52,556 10
Sur risques de rivières....55,963 08
Total des primes....$678,150 23
En moins, primes non expirées....121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875....$556,692 23
Pertes payées—
Sur risques d'incendie....$257,344 41
Sur risques de mer....47,782 44
Sur risques de rivières....22,344 65
....$327,476 90
Taxes....35,609 ..
Réassurances et primes remboursées....26,849 72
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt....54,930 07
....$454,260 67
Profit....$102,431 56
L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières....$262,514 42
Bons de la ville....216,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres....73,611 30
Billets garantis par hypothèque et gages....327,279 ..
Effets à recevoir....88,917 ..
Primes en voie de recouvrement....94,404 ..
Bons de l'Etat....650 ..
Actions d'assurance....19,124 ..
Actions du Valette Dry Dock Comp....10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association....2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall....5000 00
En caisse....108,587 29
....$1,222,899 56
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.
JAMES FAHEY, Notaire public.
A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.
DIRECTEURS:
P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.
16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.
LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.
Primes d'incendie....$201,306 60
Primes de mer....42,344 83
Primes des rivières....112,114 32—$356,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées....276,187 7.
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—
Sur risques d'incendie....$69,247 66
Sur risques de mer....15,447 22
Sur risques de rivières....55,553 91—$140,248 ..
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c....73,706 23—214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)....$62,133 12
L'actif de la compagnie est comme suit:
Effets à recevoir....$43,674 01
Prêts sur bons et hypothèques....55,943 33—$99,617 ..
Prêts sur actions, sur demande....17,439 56
Argent en banque....62,089 96—300,529 64
Propriétés foncières....118,750 42
Bons de la ville, actions de banques et autres....153,581 50
Primes en voie de recouvrement, comptes d'agences en suspens, &c....27,614 11
Total de l'actif....$610,301 91
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.
Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.
WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.
Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dividende.
DIRECTEURS.
Thomas A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe, R. B. Post,
Edward Pilsbury, John E. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentell, A. Levi.
24mai—

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nile-Orléans,
la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février 7.
RESSOURCES.
Prêts et Escomptes....$842,221 ..
Tiré au delà des dépôts....[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation....496,000 ..
Autres actions, bons et hypothèques....17,772 ..
Dû par des agents de rachat et de réserve....32,211 ..
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat....2,819 ..
Local de la banque....7,902 ..
Autres Propriétés foncières....2,721 ..
Mobiliers et installations....13,062 ..
Dépenses Courantes....4,972 ..
Taxes payés....4,744 ..
Primes....72,414 ..
Echanges pour le Clearing House....67,975 ..
Billets d'autres Banques Nationales....11,676 ..
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels....1,872 ..
Espèces....13,196 ..
Billets Legal Tender....264,000 ..
....$1,694,732 1.
PASSIFS.
Capital payé....$800,000 ..
Surplus....11,258 ..
Escompte....3,656 ..
Change....3,836 ..
Intérêt....1,317 ..
Circulation Nationale non rachetée....412,000 ..
Dividendes non-payés....722 ..
Dépôts Individuels....457,215 ..
Chèques Certifiés....7,415 ..
Dû à des Banques Nationales....1,883 ..
Dû à des Banques et à des Banques de l'Etat....973 ..
....$1,694,732 1.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.
Signé sous serment, par devant moi, ce 28 Mai 1874.
JULES MOSSY, N. P.
Exact— F. POURSINE, E. E. KEMP, A. W. B.

BILAN
—DE LA—
BANQUE GERMANIA NATIONALE
A LA NOUVELLE-ORLEANS
DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,
A la clôture des affaires du 2 octobre 1874
RESSOURCES:
Prêts et escomptes....$783,975 ..
Tiré en sus....4,242 ..
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation....200,000 ..
Bons des Etats-Unis en caisse....100,000 00
Autres actions et Bons....25,085 ..
Dû par des agents de réserve et de rachat....90,627 ..
Dû par d'autres banques nationales....7,148 ..
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat....1,351 ..
Propriété foncière, mobilier et installations....4,900 ..
Dépenses courantes et taxes payées....11,182 ..
Primes payées....20,000 ..
Echanges pour le Clearing-House....184,213 ..
Billets d'autres banques nationales....3,978 ..
Petite monnaie (y compris les nickels)....641 ..
Espèces....27,673 ..
Billets Legal Tender....210,110 ..
Total....[illegible]
PASSIF:
Capital payé....$500,000 ..
Surplus....27,000 ..
Autres profits non partagés....[illegible]
Billets de banques non rachetés....[illegible]
Dividends non payés....240 ..
Dépôts individuels....$568,591 ..
Certificats de dépôts, payables sur demande....350 00
Chèques certifiés....11,912 ..
Chèques de caissiers non payés....$4,327 —1,034,142 ..
Dû à d'autres banques nationales....12,395 ..
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat....5,639 ..
Total....$1,661,400 ..
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, Hermann Rochl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact.
HERM. ROCHL, caissier.
Signé sous serment, ce 6 octobre 1874.
JOS. COHN, Notaire Public.
Exact—Témoins: T. PRUDHOMME, L. E. CAIN, H. GOGREVE.

ASSURANCES.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL
—DU—
Home Mutual Insurance Company
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:
Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872....$182,973 ..
Primes sur les Risques de feu....$120,496 15
Primes sur les Risques de rivières....2,311 45
Primes sur les Risques de mer....23,721 18
Moins les primes rendues....3,727 65
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873....30,627 00—34,414 ..
Primes nette pour l'année 1873....$148,608 14
Déficit pour l'année 1873....38,246 52
....$186,854 ..
Pertes payées durant la même période—
Sur les Risques de feu....$60,957 ..
Sur les Risques des rivières....10,776 ..
Sur les Risques de mer....35,725 42
Réassurances....7,481 54
Taxes....523 ..
Réfaction au lieu de scrip....15,954 61
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer....26,797 ..
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés....4,309 ..
....$64,965 ..
Moins escompte et intérêts....25,612 42—29,373 ..
....$156,854 ..
Pertes non réglées....30,00.
....$186,85.
La Compagnie possède l'Actif suivant:
En caisse....$29,406 54
Effets à recevoir sur prêts et sur gages....
Effets à recevoir sur Primes....
....$82,573 ..
Effets à recevoir en voie de recouvrement....81,066 91
Propriété foncière....50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans....232,545 ..
Actions de Banques....44,200 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock....4,000 00
Actions du Harbor Protection Company....305 1.
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés....3,000 ..
Bons I. O. des O. F. Hall Association....4,00.
Actions de Compagnie d'assurance....4,50.
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association....1,..
Compte suspendu de Bons et d'Actions....255,156 ..
L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.
ANDREW HERO, Notaire Public.
17 janv—1m

Association d'Assurances
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS,
Bureaux, 102 rue du Canal.
CINQUIEME ETAT ANNUEL.
Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1874

CONFORMÉMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1874:
Primes sur les risques de feu....$429,80. 17
Primes sur les risques de mer....60,33. 12
Primes sur les risques de rivières....32,50. 24
Total....$52.,651 ..
En moins:
Primes sur risques non expirées....$123,724 24
Primes remboursées....2,377 32 — $126,101 56
Primes nettes acquises....$396,549 ..
A ajouter:
Intérêts....16,24. 27
Profits et pertes....4,08. 44
Primes sur l'or....816 15 — 21,1..
....$417,648 ..
Pertes payées sur les risques de feu....$145,170 15
Pertes payées sur les risques de mer....34,964 75
Pertes payées sur les risques de rivières....13,429 35
Pertes en litige....5,812 00
Pertes non-ajustées et ajustées et non échues....12,129 55 — 11,506 89
Réassurances....11,869 60
Réfaction (rebate)....58,966 47
Commissions d'agences....21,964 62
Dépenses d'agences....5,010 28
Licence....1,00. 00
Dépenses de bureau....26,523 17
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc....9,2.3 39
Frais de Cours et d'avocats....12. 21 — 326,166 ..
Bénéfice net....$91,479 ..
ACTIF.
En caisse:
Dépôt au Germania Natl. Bk....$76,987 24
" " Louisiana Natl. Bk....5,441 19
En mains d'agents aux E. U. et en Europe....25,776 64
Dépôt dans le N. O. National Banking Assn. $82,903 42, évalué....28,000 00
Effets à recevoir pour primes....12,081 07
Prêts sur hypothèques....147,542 28
Prêts sur nantissements....20,733 19
Effets à recevoir....18,613 29
Bons....32,413 88
Actions....38,556 78
Primes en voie de recouvrement....49,459 52
Propriété foncière....5,135 64
Propriété mobilière....25,000 00
Dû par divers....6,697 77 — 494,438 ..
PASSIF.
Capital payé en plein, (actions de $30)....257,580 00
Dividendes d'intérêt de 1872 et 1873 non-réclamés....3,012 50
Primes sur risques non terminées....123,724 24
Pertes non réglées....17,941 55
Dû à divers....701 21 — 402,959 ..
Surplus....$91,479 ..
Le tableau qui précède est une copie exacte de livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Secrétaire. M. MUSSON, Président.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce douzième jour de Janvier 1875.
G. LeGARDEUR, JR., Notaire Public.
A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 11 Janvier 1875, il a été résolu de payer sur demande les Dividendes suivants:
1o Un Dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874 sur le Capital de $30 par action:
2o Un Dividende, au Comptant, de quinze pour cent aux actionnaires sur le montant de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1874, en sus de la Réfaction (rebate) de 15 o/o, ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant brut de leurs primes;
De porter au Fonds de Réserve la somme de $11,029 06 à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte amendée,
G. LANAUX, Secrétaire. M. MUSSON, Président.
DIRECTEURS:
L. J. WEBSTER, A. J. GOMILA,
ABE HIRSCH, JOHN LEISY,
J. B. CAMORS, E. F. GOLSAN,
I. K. SMALL, J. PLAISENT,
LOUIS SCHNEIDER, HEN. ABRAHAM,
PIERRE LANAUX, M. MUSSON,
14 janv—1m

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874
ACTIF:
Prêts et escomptes....$656,6..
Bonds des Etats-Unis....456,000 ..
Primes sur Bonds des Etats-Unis et sur or....73,735 40
Diverses actions....17,772 50
Dû par Banques et Banquiers....3,392 27
Propriétés foncières, meubles et installations....[illegible]
Dépenses courantes....[illegible]
Billets du Trésor (Legal Tenders)....$222,000 ..
Billets de Banques Nationales....11,590 ..
Or....14,404 ..
Chèques sur banques locales payables en currency....136,3..
....$1,557,53.
PASSIF:
Capital payé....$800,000 ..
Surplus....11,2..
Circulation....412,...
Dépôts....[illegible]
Chèques du caissier....[illegible]
Escomptes, Intérêt et Change....[illegible]
Dû à Banques et Banquiers....[illegible]
Dividendes non-réclamés....[illegible]